

	Réunion du Conseil Scientifique de l'EHESP 17 mars 2014 Compte-rendu synthétique et relevé de décisions	Référence	CS_mars_2014
		Révision	
		Date d'application	
		Version	

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	17.03.2014	02.04.2014	15.04.2014
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	S. Kitar	M.A.Bloch/C.Colin	Membres du CS

Membres du CS présents :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école : Christine COLIN, Chantal CASES, Jacqueline CLAVEL

Membres désignés par les membres du conseil d'administration : Régine BERCOT, Catherine LE GALES, Jean-Claude MOISDON, Philippe MOSSE

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés : Denis ZMIROU-NAVIER, Joseph NGATCHOU WANDJI

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR : Pierre LE CANN, Jeanine POMMIER

Représentants des autres enseignants chercheurs : Agnès DUCROS

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche : Catherine ROUILLON-BARTOLETTI, Fabien MERCIER

Représentants des étudiants préparant un doctorat : Clément COUSIN

Membres du CS absents excusés :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école : Jean-Paul MOATTI,

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés : Claude MARTIN, Patrick ZYLBERMAN

Représentants des autres enseignants chercheurs : Nathalie BONVALLOT

Représentants des étudiants préparant un doctorat : Florian KASTLER

Personnes de l'EHESP : Marie-Aline BLOCH, Laurent CHAMBAUD, Manuel COAT, Sarah KITAR, Philippe MARIN.

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
Introduction	Christine Colin présente Chantal Cases, qui est nouvelle membre du CS de l'EHESP. Elle a pour le moment un rôle d'observateur en l'absence de la nomination officielle. Laurent Chambaud informe les membres du CS du départ de Catherine Dessen, qui était directrice adjointe de l'EHESP.	
Approbation du compte-rendu de la séance commune CS/CF du 06 février 2014 et du compte-rendu du CS du même jour	Les comptes rendus des séances du 6 février 2014 sont adoptés.	
Approbation de l'ordre du jour	Le CS restreint qui était prévu à la fin de cette séance est reporté, et se tiendra dans 3 à 4 semaines par visioconférence. Un point est ajouté à l'ordre du jour du CS pour fixer la date de ce prochain CS restreint. Les points 5 et 6 sont inversés, pour laisser plus de place à la discussion sur les programmes transversaux. L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.	
Règlement intérieur du CS	Manuel Coat présente le règlement intérieur du CS et les modifications qui ont été apportées, suite aux demandes du CS. Les membres de la commission permanente des enseignants-chercheurs, qui avait été créée par le CS, sont invités permanents au CS. Il est convenu de ne pas intégrer la commission permanente du CS dans le règlement intérieur du CS, celle-ci étant appelée à disparaître l'année prochaine. L'éméritat et l'honorariat sont ajoutés comme une prérogative de la formation restreinte du CS. Une note sera demandée à la DRH sur ces questions. Il est précisé que les comptes rendus du CS peuvent circuler une fois qu'ils ont été validés par voie électronique. Les autres documents envoyés aux membres ne sont pas destinés à circuler. Certains éléments du règlement intérieur émanent du décret : ils seront identifiés clairement ce qui permettra de comprendre pourquoi certains termes ne concordent pas tout à fait (par exemple il s'agit bien des départements d'enseignement et de recherche et pas uniquement d'enseignement, et le CS contribue à la politique	Le CS se prononcera à la fin de son mandat sur la pérennité de la commission permanente des enseignants-chercheurs.

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>scientifique (correspondant à « élabore le projet scientifique de l'Ecole »).</p> <p><i>Le règlement intérieur du CS ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.</i></p>	
Présentation du chantier relatif à l'évolution de l'organisation	<p>Laurent Chambaud présente le contexte et les objectifs du chantier relatif à l'évolution de l'organisation. Ce chantier commence après l'élaboration du contrat d'objectifs et de performance. Il ne s'agit pas de réorganiser l'EHESP mais bien de faire évoluer son organisation, en consolidant les forces et en identifiant les problèmes qui se posent, notamment en termes de processus et de fonctionnements. Le calendrier proposé est volontairement très court, de manière à mettre en place les évolutions dès septembre 2014. Le travail est mené sur un mode projet. Le chef de projet, Françoise Schaetzel, est extérieure à l'EHESP mais connaît bien l'école, et a été choisie à ce titre pour la mission d'appui de l'IGAS qui a été mise en place.</p> <p>Le contenu des critiques internes et externes qui sont à l'origine de ce chantier n'est pas détaillé. Les éléments relevés à l'interne et à l'externe sont sans doute différents et à hiérarchiser, et c'est le groupe de pilotage qui doit s'en emparer.</p> <p>Le conseil scientifique souhaite être informé de l'avancée des travaux. A ce titre, Françoise Schaetzel pourra prendre contact avec quelques membres du CS. Par ailleurs les documents élaborés par le comité de pilotage seront diffusés aux différentes instances, et le CS se prononcera lors de sa séance de juin, avant la présentation au CA en juillet. Pierre Le Cann, qui fait partie du groupe de pilotage, propose également de faire l'intermédiaire avec le CS si nécessaire.</p>	
Collège des écoles doctorales SPC : participation EHESP	<p>Marie-Aline Bloch présente le collège des écoles doctorales de Sorbonne Paris Cité. Ce collège vise à mutualiser l'offre de formations doctorales, développer une offre de formation interdisciplinaire, et mettre en place des interactions avec les autres communautés d'universités et d'établissement. Les statuts de ce collège doivent être validés au CA de SPC en juillet. Pour continuer les travaux du bureau de ce collège déjà mis en place, chaque établissement de SPC doit mandater un représentant. Il est proposé que Marie-Aline Bloch, directeur du Réseau doctoral, siège pour représenter l'EHESP.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>Tous les doctorants inscrits au Réseau doctoral pourront bénéficier de l'offre de formation de SPC, quelle que soit leur école doctorale d'inscription. Pour les contrats doctoraux offerts par SPC, seuls les doctorants dirigés par un HDR de l'EHESP pourront en bénéficier.</p> <p><i>Le CS recommande à l'unanimité au directeur de l'EHESP que Marie-Aline Bloch représente l'EHESP au collège des écoles doctorales de SPC.</i></p>	<p>La question de l'école doctorale propre à l'EHESP sera à poser à nouveau lors d'une prochaine séance du CS.</p>
<p>Programmes transversaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité sur 2012-2013 et recommandations pour le bilan de fin 2014 - Lancement du nouvel appel 2014 	<p>Séverine Deguen présente le rapport d'étape du <u>programme Disparités</u>. Un travail important de coordination a été mené, et la qualité scientifique des travaux réalisés par l'équipe est soulignée. La présentation montre les liens qui sont apparus entre les différents projets, avec un enrichissement mutuel des différentes approches. Ce travail interdisciplinaire illustre l'un des objectifs du contrat d'objectifs et de performance.</p> <p>Les villes étudiées ont été choisies pour l'accessibilité des données, et une comparaison au sein de chaque agglomération a été menée. Une extension de la méthode à d'autres territoires est en cours.</p> <p>De fortes spécificités ont été relevées pour chaque agglomération, mais ¾ des variables sont communes entre les agglomérations. L'étude de l'évolution des inégalités entre deux périodes est en cours.</p> <p>Un volet manque pour le moment au programme, pour intégrer les politiques publiques. Aucun politiste n'est associé au projet, mais l'un des objectifs du programme est de rendre accessible les données, notamment pour que les acteurs politiques s'en saisissent.</p> <p>Il serait utile d'ajouter une étape 6 à l'étude de cas, pour intégrer des propositions d'interventions et des recommandations.</p> <p>L'EHESP doit être force de proposition pour alimenter le débat et proposer des solutions, en lien avec les agences régionales de santé, et les instituts (INVS, Inca, INPES, CNSA, ...) et les acteurs internationaux.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>Laëtitia Laude présente le rapport d'étape du <u>programme Terra Nova</u>. Le travail de coordination est salué, en lien avec des acteurs externes à l'EHESP. L'ampleur du travail mené est soulignée, avec la multiplicité des approches utilisée. Les résultats pour l'instant disponibles sont prometteurs, identifiant de nouveaux métiers, comme le médecin manager, et leurs spécificités. L'impact de ces évolutions au sein des services n'est pas étudié, mais peut être en partie observée à travers le positionnement du chef de service vis-à-vis du chef de pôle. Le projet regroupe à la fois des contributions de la sphère médicale et de la sphère des sciences de gestion, avec différentes spécialités des sciences de gestion. Les enseignants-chercheurs impliqués à l'EHESP appartiennent tous à l'institut du management, et le projet a correspondu à un besoin de construire un projet collectif et une dynamique de recherche à l'IDM, avant la création de l'équipe Management des organisations en santé. Les développements à suivre pour ce projet pourront intégrer d'autres départements de l'EHESP.</p> <p>La question de la place de la performance des pôles pourrait être intéressante à traiter, en exploitant les données récoltées dans ce projet pour mettre en évidence la perception de la performance par les différents acteurs. Ce projet concerne un axe fort de l'école, et permet de montrer que l'école est capable d'apporter des éléments de réflexion pour contribuer à ces questions. La diffusion de ces éléments est donc un enjeu important.</p> <p><u>Discussion globale</u></p> <p>Un travail important est réalisé par les chefs de projets, et il faut être prudent quant aux demandes que nous leur formulons pour les suites du projet au regard du temps disponible. Il est rappelé que Laëtitia Laude a bénéficié d'un congé recherche, qu'elle a mis à profit pour ce projet et pour préparer son habilitation à diriger les recherches. Ce type de modalités pourrait être reconduit dans le cadre des prochains appels à projets. Ces programmes doivent faire l'objet d'une valorisation plus large au sein de l'école, en intégrant également les retombées en termes de formation au sein de l'EHESP. Il est noté que les budgets attribués n'ont pas été complètement dépensés.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p><u>Propositions pour l'évaluation</u> L'évaluation finale des projets devra intégrer au minimum un évaluateur externe. Le bilan présentera également les difficultés rencontrées, et précisera les actions mises en place ou prévues pour la valorisation du projet, à la fois externe et interne.</p> <p><u>Nouvel appel 2014</u> L'objectif de ce nouvel appel à projet n'est pas de mettre en compétition des équipes, mais de fédérer des équipes pour proposer un programme dans chacun des domaines stratégiques en émergence identifiés dans le contrat d'objectifs et de performances, à savoir la sécurité sanitaire et la promotion de la santé. Un certain nombre de chercheurs travaillent déjà autour de ces sujets, mais il est nécessaire qu'ils se rencontrent et échangent pour proposer un projet qui ne soit pas seulement une juxtaposition artificielle. En 2014, un financement (environ 50K€ au total) sera accordé aux équipes sur la base d'une lettre d'intention, qui explicitera les modalités qu'elles mettent en place pour se préparer à déposer un projet de recherche, en incluant notamment l'animation scientifique (organisation de séminaires, etc.), et le recensement des équipes extérieures à l'EHESP. Après ces études de faisabilité, les projets seront ensuite déposés en 2015, et une enveloppe d'environ 90K€ devrait être prévue au budget (budget de fonctionnement uniquement, pas possibilité de recrutement en dehors de stagiaires ou de vacataires).</p>	
Soumission du projet de COP 2014-2018	<p>Laurent Chambaud présente le projet de contrat d'objectifs et de performance (COP), qui reprend les observations formulées par les instances. Ce document sera transmis aux deux tutelles, pour discussion.</p> <p>Concernant les 5 axes stratégiques, un travail de clarification est à mener dans la prochaine année, notamment pour les deux axes émergents (sécurité sanitaire et promotion de la santé).</p> <p>L'EHESP souhaite être membre de deux communautés d'universités et d'établissements (ComUE) : Sorbonne Paris Cité (SPC) et Bretagne (+ Pays de Loire). La loi ne s'y oppose pas, mais seules l'EHESP et l'UTC en ont fait la demande, pour des raisons différentes.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>C'est la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche qui doit donner un arbitrage sur ces demandes. A noter que pour la ComUE ouest, c'est une configuration inter-régionale qui a été retenue, avec la Bretagne et les Pays de la Loire.</p> <p>Le projet d'école doctorale pluridisciplinaire en santé publique est évoqué à la fois dans le COP de l'EHESP et dans le document de SPC. L'objectif est bien le même, c'est-à-dire de développer en France une école doctorale qui ne soit pas mono disciplinaire en santé publique. Plusieurs options sont possibles pour arriver à ce résultat, et les ComUE (SPC ou Université Bretagne Loire) permettront peut-être à l'EHESP d'avancer sur cette question. Dans le COP de l'EHESP, il est nécessaire de reformuler pour faire apparaître que ce ne sont pas deux projets différents.</p> <p>L'appartenance à deux ComUE mettra l'EHESP face à des exigences et des priorités stratégiques différentes. Il est donc nécessaire de positionner clairement les activités de l'école, pour certaines du côté de la ComUE SPC, et pour d'autres du côté de la ComUE Bretagne-Loire.</p> <p><i>Le CS donne à l'unanimité un avis favorable pour le document du COP.</i></p>	
Appel à projet jeunes chercheurs	<p>Dans le cadre de l'appel à initiatives de recherche 2014, 6 projets ont été déposés. Les projets sont en cours d'évaluation par des experts extérieurs, et le comité de sélection se tiendra le 14 avril. Le budget total est de 20K€.</p>	
Préparation du séminaire CS des 2 et 3 juin	<p>Les sujets proposés par le bureau du CS pour le séminaire de juin sont validés.</p> <p>Par ailleurs, la question du comité d'éthique sera à discuter. A noter que l'INED a créé un comité d'éthique il y a un an, et pourra fournir de la documentation et un témoignage. Les correspondants recherche ont prévu de travailler sur cette question.</p> <p>Pour la question sur les chaires, les porteurs de chaires seront invités, et des témoignages de modèles externes de chaires seront proposés (intégrant par exemple aussi les écoles d'ingénieur, les écoles de commerce, et science po). Il est proposé que Claude Martin participe à la préparation de ce point.</p> <p>En ce qui concerne le point sur les enseignants chercheurs, il est proposé d'associer</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	Michel Louazel. Denis Zmirou est volontaire pour participer à la préparation de ce point, et il est proposé également que Pierre Le Cann soit mobilisé dans la préparation, puisqu'il participe au groupe de travail sur le référentiel d'activité des enseignants-chercheurs.	
Date du prochain CS restreint	Le prochain CS restreint se tiendra le 17 avril de 18h à 19h30 par téléphone.	